



Accident de trajet en me rendant à mon travail

Par **genepatricia**, le **20/04/2009** à **21:14**

Bonjour, j'ai eu un accident de trajet, en me rendant à mon travail en 1978. Cet accident a été reconnu comme accident de trajet par la sécurité sociale à cette époque. Je n'ai eu que des traumatismes (en outre, le coup du lapin). Le médecin ayant constaté les traumatismes n'a rien précisé de plus sur le certificat de constatation des blessures apparentes. Ors je ne ressens les conséquences de cet accident que maintenant, par des douleurs nocturnes au niveau des bras et d'une épaule. J'ai vu un médecin qui m'a fait faire des radios où il apparaît que j'ai les cervicales c 5 et c 6 qui se touchent avec de l'arthrose et des trous de conjugaisons rétrécis à ce niveau, conclusion du médecin troubles dus à un accident survenu dans le passé. Malgré le temps passé, est-ce que je peux demander la reconnaissance de ce problème comme étant la conséquence de cet accident survenu en 1978. merci de votre réponse.